



## Programme de législature 2012-2015 ; évaluation ; prise de connaissance

### Proposition :

Le synode prend connaissance du rapport d'évaluation du conseil synodal concernant les objectifs de législature 2012-2015.

## Explications

Sous le thème général « Crédibles et présentes – les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure », le conseil synodal a présenté aux membres du synode d'hiver 2011 les neuf objectifs de législature ci-dessous pour les années 2012-2015 :

1. Nous sommes une Eglise multitudiniste et nous le restons
2. Nous encourageons la visibilité et l'unité des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure
3. Nous accompagnons, soutenons et rassemblons l'Eglise dans les paroisses et les arrondissements
4. Nous renforçons l'accompagnement et l'évolution professionnelle des collaboratrices et collaborateurs de l'Eglise
5. Nous renforçons la présence des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure au sein du débat public
6. Nous contribuons à la cohésion sociale
7. Nous œuvrons en faveur de l'unité du protestantisme suisse
8. Nous intensifions la collaboration intersectorielle
9. Nous veillons à une gestion équilibrée de nos ressources financières

Le conseil synodal présente au synode des comptes rendus réguliers de son activité: il remet chaque année un programme d'activité aux députées et députés, élabore pour chaque législature un programme des principales affaires à traiter (programme de législature) et le soumet au synode, fait établir tous les dix ans un rapport faisant le point sur la vie, l'activité et les problèmes des paroisses, des arrondissements ecclésiastiques et de l'Eglise (rapport de la décennie), et rend compte, dans un rapport d'évaluation, des principales affaires traitées par les services généraux de l'Eglise au cours de la dernière législature (cf. art. 174 du Règlement ecclésiastique de l'Union synodale réformée évangélique Berne-Jura du 11 septembre 1990 [Règlement ecclésiastique]; RLE 11.020).

Les objectifs de législature définissent les priorités du programme et posent ainsi un cadre pour les services généraux de l'Eglise. Ces priorités sont en relation avec les affaires courantes. En publiant ces objectifs, le conseil synodal fixe l'ordre du jour et définit l'orientation d'une législature.

En décembre 2015, avant la fin du programme de législature 2012-2015, le synode a pris connaissance du nouveau programme de législature. Intitulé «Fidèle à sa mission et en phase avec son

époque», celui-ci est articulé autour de trois grands axes: «Développement des relations entre l'Eglise et l'Etat», «Vision Eglise 21», et «Jubilé de la Réforme 2017». Ces thèmes ont en partie déjà beaucoup influencé les affaires courantes des services généraux de l'Eglise durant les quatre dernières années. Cela ne signifie pas que les objectifs de législature 2012-2015 sont restés lettre morte. Mais cela montre que depuis 2012, dans le cadre du travail quotidien accompli dans la Maison de l'Eglise, de plus en plus d'activités avaient déjà un lien avec les priorités actuelles «Développement des relations entre l'Eglise et l'Etat », «Vision Eglise 21», «Jubilé de la Réforme 2017».

Berne, mars 2016

Le Conseil synodal

## 1. Nous sommes une Eglise multitudiniste et nous le restons

Par la formulation de cet objectif, le conseil synodal entendait rappeler que les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont une Eglise multitudiniste solidement ancrée dans la société et la population. Il manifestait ainsi sa volonté de voir l'Evangile proclamé de manière visible, dans un esprit d'ouverture et sous différentes formes. Notre Eglise doit être accessible à l'ensemble de la population et se mettre à son service. Des collaboratrices et collaborateurs ecclésiastiques, des personnes assumant une fonction à titre honorifique et des bénévoles accompagnent des gens, souvent dans des situations particulières de leur existence, notamment dans des moments de joie ou de détresse et donnent une voix aux sentiments des personnes concernées. Avec ses services, ses cérémonies, ses symboles et ses édifices, notre Eglise est à l'œuvre aussi bien dans les régions urbaines que rurales. Lorsqu'elle s'engage de cette manière et que ses paroles sont en accord avec ses actes, elle est perçue comme crédible et présente par la population.

D'après l'Evangile, nous sommes envoyés auprès de tous les êtres humains pour proclamer la bonne nouvelle et donner ainsi un sens à leur vie. C'est pourquoi nous ne devons pas seulement nous tourner vers une partie de la population, mais nous adresser à tous: aux personnes qui souffrent et sont opprimées, à celles qui ont le pouvoir et les richesses, aux jeunes comme aux personnes âgées, aux titulaires d'un passeport suisse comme à ceux qui n'en ont pas, aux personnes sans diplômes comme aux intellectuels, etc.

Durant la législature 2012-2015, le conseil synodal s'est engagé pour conserver le caractère multitudiniste de l'Eglise. Le terme de multitudiniste doit être considéré non seulement dans son acception sociologique, mais aussi au sens théologique et formel. L'Eglise multitudiniste accepte et approuve une grande variété de formes d'expression de la foi et de la piété. Les membres de l'Eglise doivent pouvoir décider eux-mêmes de la forme sous laquelle ils souhaitent faire partie de celle-ci. En cette période d'incertitudes et de bouleversements, il apparaît particulièrement important que le conseil synodal soutienne le caractère multitudiniste de l'Eglise.

Le synode de réflexion de 2013 à Granges, qui s'est penché sur la question « Notre Eglise a-t-elle un avenir ? », a encouragé les députées et députés à poursuivre l'édification de l'Eglise. Dans un monde en pleine mutation, il faut s'engager davantage pour construire une Eglise porteuse d'avenir. C'est pourquoi le synode d'hiver 2013 a chargé le conseil synodal d'initier un processus ouvert, soutenu par la base et les paroisses, afin de développer une vision et des objectifs prioritaires pour le service au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et de leurs paroisses, dans une démarche allant au-delà de l'horizon limité d'une législature. Le processus «Vision Eglise 21» illustre bien le caractère multitudiniste de notre Eglise dans la mesure où il se déroule «de la base vers la base». Cette nouvelle dynamique, lancée en avril 2013 à Granges en vue de construire activement l'avenir pour le bien notre Eglise, est qualifiée aujourd'hui d'«esprit de Granges». Sur la voie de l'élaboration d'une vision pour notre Eglise, le synode d'été 2015 a fixé le premier jalon en ouvrant la discussion sur un catalogue de questions auxquelles il s'agit de répondre. Entre-temps, quelque 5500 questions ont été posées, dont beaucoup émanaient de la base. Le processus s'achèvera en septembre 2017 avec la manifestation «Deux points 21», et sera suivi par la phase de mise en œuvre.

Durant la période sous revue, l'évolution de la thématique «Relations entre l'Eglise et l'Etat» a connu une forte accélération. D'abord, le député au Grand Conseil Adrian Wüthrich a déposé une motion demandant que le Conseil-exécutif réalise une étude et un rapport sur le financement de la rémunération des ecclésiastiques des trois Eglises nationales bernoises par l'impôt paroissial. La motion a été clairement rejetée en septembre 2012 par le Grand Conseil. En novembre 2013, ce dernier a toutefois décidé que cinq millions de francs devaient être économisés de manière échelonnée d'ici fin 2018 sur les salaires des ecclésiastiques des Eglises nationales. Enfin, en septembre 2015, le parlement, sur la base d'un rapport d'experts, s'est prononcé en faveur d'un assouplissement des liens actuels entre l'Eglise et l'Etat. Les mesures prévues à cet effet comprennent une révision totale de la loi sur les Eglises, et le transfert aux Eglises nationales de la gestion de l'engagement et des rapports de service des ecclésiastiques. Le financement des Eglises na-

tionales reposera donc sur une nouvelle base légale. Malgré ces changements annoncés, le conseil synodal souhaite que notre Eglise puisse continuer d'œuvrer au sein de la société sur l'ensemble du territoire et en tenant compte des spécificités locales, au sens d'une Eglise multitudiniste.

## **2. Nous encourageons la visibilité et l'unité des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure**

Vouloir être une Eglise multitudiniste ne signifie pas laisser libre cours à l'opportunisme. Au contraire, il est important que cette Eglise soit clairement identifiable et qu'elle parle d'une même voix dans la société. Surtout en cette époque marquée par la dilution des traditions et de l'éducation chrétiennes.

Ce qui fait la spécificité d'une Eglise nationale protestante réformée a été clairement mis en évidence durant les années 2012-2015. Notre Eglise défend un profil théologique ouvert et contribue à la cohésion au-delà des milieux sociaux, des langues et des régions. Au cours des quatre dernières années, les Eglises réformées se sont engagées sous diverses formes en faveur des personnes vulnérables, défavorisées, persécutées. En cas d'atteintes aux droits humains ou à la Création, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure font entendre leur voix pour les dénoncer.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont restées clairement visibles et donc reconnaissables dans la société. L'époque actuelle n'a pas besoin d'une Eglise qui s'adapte à elle, mais au contraire d'une Eglise qui sait prendre ses distances, être singulière et claire. Les gens ont soif de visibilité.

Avec la présentation du rapport de la décennie 2001-2010 lors du synode d'été 2013 et sa publication simultanée sur internet, le conseil synodal a fait un pas novateur vers l'avenir en montrant la vie de l'Eglise dans les paroisses, les arrondissements ecclésiastiques et les services généraux dans toute sa diversité et multiplicité à l'aide de textes écrits, de photos et de clips vidéos qui ont donné de l'Eglise une image visible et reconnaissable.

La visibilité et l'unité de notre Eglise apparaissent en particulier dans le culte réformé. Sur la base des constats dégagés lors de diverses séances de réflexion associant des pasteurs et pasteuses, des musiciennes et musiciens d'église, des sacristaines et sacristains et des membres des conseils de paroisses soutenus par des spécialistes des services généraux de l'Eglise et du Centre de compétence liturgique, le projet «culte» s'est donné pour objectif de renforcer les compétences liturgiques de tous les acteurs du culte. Par ailleurs, les paroisses sont encouragées à développer leur culture en matière de culte, et les animatrices et animateurs culturels sont invités à se mettre en réseau au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. Dans le cadre du projet en cours, une grande importance est également accordée aux mesures de promotion de la qualité. La musique «d'église» est étroitement associée au culte, et il convient dans ce domaine aussi de respecter les différentes approches de la foi et les diverses formes de piété.

## **3. Nous accompagnons, soutenons et rassemblons l'Eglise dans les paroisses et les arrondissements**

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure soutiennent les paroisses et les arrondissements ecclésiastiques ainsi que leurs collaboratrices et collaborateurs de même que les bénévoles et les personnes assumant une fonction à titre honorifique. Elles font office de centre de contact et de renseignement. Les services généraux soutiennent les membres des autorités paroissiales par des offres de formation et de conseil. Ils donnent des suggestions aux collaboratrices et collaborateurs dans leurs domaines d'activité respectifs, fournissent des pistes pour le développement et la collaboration au sein de l'Eglise, et élaborent des données de base sur des questions de société importantes dans l'optique de la formation des adultes.

L'accompagnement, le soutien et le rapprochement par la mise en réseau jouent un rôle de plus en plus important. Une église en réseau crée des liens entre les gens et les réunit. Les relations sont ainsi renforcées et encouragées, et cela non seulement dans le cadre des contacts interpersonnels, mais aussi au niveau structurel et institutionnel.

Au printemps 2012, des personnes intéressées se sont réunies sous le thème « La paroisse au centre – en lien avec la région » pour échanger des idées sur les chances, les enjeux et les questions pratiques liés à la collaboration régionale dans le contexte ecclésial. Les nombreux exemples de coopération ont illustré de manière impressionnante toute la diversité de notre Eglise.

En 2012, le conseil synodal a publié une position dans laquelle il formule sa vision d'avenir d'une paroisse confiante et active. Celle-ci entretient un réseau de relations très diversifié avec les paroisses voisines. Dans la mesure du possible, des offres communes sont proposées avec le soutien des arrondissements ecclésiastiques et des diverses prestations des services généraux de l'Eglise. Dans cette optique, le conseil synodal encourage les paroisses et les arrondissements à prendre le temps de réfléchir à une collaboration régionale intensifiée et à s'engager sur la voie d'une Eglise à l'échelle de la région. Le secteur paroisses et formation a élaboré à l'intention des paroisses et des arrondissements six «outils» qui peuvent se révéler utiles dans le développement de la collaboration régionale. L'objectif est d'aider les paroisses à rester attrayantes en cette période de mutation.

Pour un grand nombre de paroisses, la décision de 2013 du Grand Conseil d'économiser 5 millions de francs d'ici 2018 au niveau des Eglises nationales - dont 2 millions pour les seules années 2014 et 2015 – a entraîné ou entraînera une réduction des postes pastoraux. En de nombreux endroits, le taux d'activité des membres du corps pastoral a déjà été diminué ou devra l'être. Cette réduction des postes pastoraux est source d'insécurité et de peurs au sein des paroisses et chez les personnes concernées. Elle peut aussi susciter des craintes pour l'avenir. Le conseil synodal est intervenu vigoureusement et avec succès auprès du canton pour faire en sorte que dans l'ordonnance révisée du Conseil-exécutif concernant l'attribution des postes d'ecclésiastique, l'attribution de ces postes aux paroisses se fasse selon de nouveaux critères (nombre de membres, nombre d'églises et densité de la population), afin de limiter sauf exception les effets négatifs sur les paroisses et les pasteurs et pasteuses concernés. En outre, les services généraux de l'Eglise ont créé un poste à durée déterminée pour offrir aux paroisses et personnes concernées un conseil rapide et efficace.

Durant la période sous revue, il est devenu manifeste que le recul des membres constaté dans de nombreuses paroisses, et la diminution des recettes fiscales observée dans certaines paroisses, étaient non seulement lourds à porter sur le plan émotionnel, mais pouvaient aussi accroître les risques de tensions et de divergences lors de la répartition des ressources restantes au sein de la paroisse. Sur demande des intéressés, les services généraux soutiennent les paroisses en leur proposant des services de médiation et de conseil. Ces consultations sont complétées par le répertoire des conseillers/superviseurs pour les paroisses. Sur cette liste figurent en particulier des conseillers en processus pour les organisations, notamment dans les domaines du développement de l'organisation, du développement du personnel et de l'esprit d'équipe ainsi que de la résolution de conflits. Pour être admises dans le répertoire, les personnes doivent attester d'une expérience de conseil dans le contexte ecclésial.

#### **4. Nous renforçons l'accompagnement et l'évolution professionnelle des collaboratrices et collaborateurs de l'Eglise.**

Le règlement ecclésiastique révisé entré en vigueur au milieu de l'année 2012 donne la possibilité aux catéchètes et collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux d'être reconnus dans leur ministère. Les premières reconnaissances de ministère ont été un moment fort de l'année 2012.

En réorganisant en 2013 la formation catéchétique, dispensée désormais chaque année selon une structure modularisée sous le titre «RefModula», le conseil synodal s'est engagé sur une nouvelle

voie en donnant au cursus une direction interdisciplinaire. La formation théologico-ecclésiale permet d'accéder à d'autres professions ecclésiales. Les futures catéchètes et futurs catéchètes se forment avec les collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux ainsi qu'avec les prédicatrices et prédicateurs dans des modules communs. De même, les conseillères et conseillers de paroisse, qui souhaitent suivre une formation continue avec un contenu théologique et ecclésial, peuvent suivre différents modules. Dans le cadre de la formation catéchétique RefModula, les participantes et participants au cours peuvent acquérir les compétences qui leur permettent de dispenser l'enseignement aux différentes catégories d'âge, de l'enfance à l'entrée dans l'âge adulte. Ce faisant, la catéchèse suit une approche plus large dans sa définition, son champ d'activité et sa durée. Le secteur de la catéchèse est en train d'étudier les possibilités d'associer les jeunes adultes à la catéchèse d'une manière appropriée. A l'été 2016, les premières et premiers catéchètes achèveront la formation RefModula.

Par ailleurs, pour les futures et futurs titulaires d'un ministère socio-diaconal, les travaux préalables ont bien avancé de telle sorte qu'à l'été 2016, il sera possible de proposer une nouvelle formation d'«animateur/animateur communautaire diplômé-e ES», qui apporte toutes les qualifications nécessaires dans le domaine social.

Pour réagir à la pénurie pastorale qui se dessine, le Synode d'hiver 2012 a chargé le conseil d'élaborer une filière accélérée en théologie pour universitaires s'orientant vers le ministère pastoral. Au semestre d'automne 2015, 17 personnes, au bénéfice d'une formation universitaire ont entrepris ce cycle d'études en théologie. A l'issue des trois ans d'études, les candidates et candidats font un stage pastoral d'une année.

Les descriptifs de poste en ligne facilitent considérablement le travail des pasteures et pasteurs, collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux mais aussi des catéchètes.

Le conseil synodal considère également la formation continue des collaboratrices et collaborateurs de l'Eglise comme une tâche prioritaire. Dans les trois ministères, les offres de formation sont très sollicitées et, outre les pasteures et pasteurs, les bases ont été créées pour permettre tant aux collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux qu'aux catéchètes de suivre les formations continues durant les cinq premières années de ministère. Tout ceci va dans le sens de l'assurance qualité et d'une stabilité accrue.

De même, une grande attention est accordée à l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs. Des conditions de travail claires et transparentes créent un espace pour un dialogue constructif entre les membres des conseils de paroisse et les autres collaboratrices et collaborateurs. Toute une palette de mesures ont été mises en œuvre pour parvenir à cet objectif: descriptifs de poste et ordonnances, qui définissent clairement les domaines d'activité des collaborateurs, procédure en cas de conflit, de licenciement, plus grande implication des pasteures et pasteurs régionaux. Une formation continue permanente contribue aussi à créer de bonnes conditions de travail.

A l'issue d'un débat très nourri, les députées et députés au Synode ont adopté, durant la session d'hiver 2014, le principe de l'édition d'un magazine qui s'adresse aux membres des parlements - synode de l'Union et synodes d'arrondissement - aux collaboratrices et collaborateurs des services généraux et des organisations proches de l'Eglise, aux retraités, bénévoles et collaboratrices et collaborateurs à titre honorifique. En août 2015, conformément au calendrier établi, a paru le premier numéro du magazine, intitulé «ENSEMBLE», édité dix fois par année. Au cours des premiers mois, le succès de cette publication s'est confirmé. Pour la première fois dans l'histoire des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, le public-cible mentionné ci-dessus a entre les mains un support commun de discussion et d'échange. Il s'agit d'une étape marquante dans le domaine de la communication interne qui doit permettre à notre église d'affirmer son identité.

## **5. Nous renforçons la présence des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure au sein du débat public.**

Ces quatre dernières années, notre Eglise aura été présente comme jamais auparavant dans l'opinion et elle a entretenu le dialogue aussi bien en son sein qu'avec la société ou le canton de Berne.

Au printemps 2015, les trois Eglises nationales ont édité conjointement à plus de 400'000 exemplaires le journal «L'église c'est plus que ce que tu crois». Le journal a été notamment annexé à reformiert. et, par ce biais, largement diffusé. La fonction importante des Eglises nationales pour l'Etat, la société et la culture y est mise en évidence. Le journal donne également des informations sur les nombreuses contributions fournies par les Eglises nationales en faveur de la coexistence dans notre société. Les Eglises peuvent faire valoir un bilan impressionnant: elles rassemblent les individus, les incitent à s'engager dans le bénévolat, accomplissent un travail social indispensable, accompagnent les personnes en situation difficile, sont un lieu où les questions de foi et de l'existence sont posées ; elles aident également les personnes d'autres cultures à s'intégrer, entretiennent le dialogue avec les autres religions, offrent un espace pour une vie musicale riche, prennent la défense des plus démunis dans le débat public, etc. Informer, tel était l'objectif du journal: en prélude au débat politique sur les relations entre l'Eglise et l'Etat, il s'agissait en premier lieu de sensibiliser les responsables politiques à l'importance des décisions du Grand Conseil et de montrer que les Eglises ne sont pas une question marginale mais bien une question de société majeure qui a une implication sur l'ensemble de la population.

Pour aller au-devant du besoin d'information des touristes, visiteurs et autres personnes qui s'intéressent, de près ou de loin, indépendamment de leur appartenance confessionnelle et conviction religieuse, à l'histoire de nos églises, les portails Internet «Eglises accueillantes», «Eglises accueillantes pour cyclo-randonneurs», «Itinéraires de pèlerinage» mais aussi «visite d'Eglises» ont été élaborés en collaboration avec de nombreuses paroisses. Ils sont également partiellement disponibles comme applications Web pour les utilisateurs de smartphones.

## **6. Nous contribuons à la cohésion sociale**

La cohésion de la société ne va pas de soi. Avec son rôle social irremplaçable, ses prestations qui s'adressent à l'ensemble de la société, l'activité bénévole qu'elle génère, son rôle de «service public» dans les régions périphériques, ses compétences en matière d'éthique, les valeurs qu'elle met en œuvre, son ouverture découlant de son caractère multitudiniste, sa volonté de dialogue, son rôle de transmetteur de notre culture et d'acteur culturel, notre Eglise apporte une contribution importante à la cohésion sociale. Par ailleurs, le christianisme vécu porte en lui les valeurs qui fondent notre société et les fait évoluer.

Notre Eglise contribue en outre à faciliter la coexistence dans une société caractérisée par une pluralité culturelle et ethnique toujours plus prononcée. En adoptant les sept principes en matière de politique migratoire, le conseil synodal fournit, dans ce contexte, une base de discussion au sein de l'Eglise mais aussi à usage du grand public sur la manière de concevoir concrètement cette cohabitation. Les suggestions à l'intention des membres de notre Eglise, des paroisses et du conseil synodal aident à mettre les paroles en pratique. Les réflexions théologiques qui les sous-tendent et les implications qui en découlent au niveau de la politique migratoire sont complétées par des références bibliques mais aussi par des extraits de la Constitution fédérale et de la Déclaration générale des droits humains. Les membres de l'Eglise ont en mains une base pour se confronter à toutes les questions importantes en lien avec les questions de migration.

En adoptant ses principes relatifs à la politique migratoire, le conseil synodal ne sous-estime ni les peurs ni les réserves exprimées par la population ni les difficultés effectives que peut susciter l'intégration de personnes nouvellement arrivées. Mais il dénonce les généralisations et les propos xénophobes qu'il considère comme absolument inadéquats pour véritablement résoudre les pro-

blèmes, et il s'oppose fermement à ce que nous nous fermions à toute possibilité de nous considérer mutuellement comme des êtres humains.

En éditant la brochure «10 propositions pour la coexistence dans une société multi-religieuse», les Eglises bernoises ont présenté une prise de position à la fois pratique et équilibrée pour combattre les préjugés, résoudre les conflits et permettre de ce fait une communication respectueuse entre les religions. Ce guide plaide en faveur de la liberté religieuse et de religions pacifiques, au service de la vie, et s'oppose aux violations des droits humains, à l'extrémisme et à la violence commise au nom des religions contre leurs propres membres ou d'autres personnes. La brochure a reçu un très bon écho. Elle est par exemple utilisée dans l'aumônerie militaire.

Dans le domaine de l'aumônerie hospitalière, le conseil synodal s'engage pour que notre Eglise soit perçue comme un acteur important et reconnu dans le domaine des soins palliatifs. Par soins palliatifs, on entend la prise en charge de personnes atteintes de maladies incurables, engageant le pronostic vital ou mortelles et nécessitant des soins et la prise en charge de l'entourage. De nombreux groupes professionnels ainsi que des bénévoles y collaborent. Les aumônières et aumôniers jouent un rôle important en apportant leur perspective biblico-théologique dans le processus de soins et en se tenant aux côtés des personnes gravement atteintes. En janvier 2015, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont institué un service de coordination en soins palliatifs. Ce dernier intègre les soins palliatifs et relie les paroisses aux réseaux régionaux. Une attention particulière est accordée à la coordination œcuménique et à la mise en réseau des partenaires au niveau cantonal. Par ailleurs, l'organe de coordination élabore des bases destinées à clarifier le profil de l'aumônerie dans ce domaine et développe, à l'intention des paroisses, un modèle qui se fonde sur une approche intégrant le décès et la mort dans leurs activités courantes. Ce faisant, l'organe de coordination s'engage à ce que les collaboratrices et collaborateurs ecclésiaux soient sensibilisés au contexte des soins palliatifs et reçoivent tout le soutien spécialisé nécessaire. Enfin, les collaboratrices et collaborateurs de l'Eglise doivent recevoir toutes les informations sur ce thème ; l'échange sur des projets et services novateurs dans les paroisses situées sur le territoire de notre Eglise doit par ailleurs être facilité.

## **7. Nous œuvrons en faveur de l'unité du protestantisme suisse**

Au niveau national, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'engagent en faveur de l'identité et de l'unité du protestantisme suisse. Notre Eglise s'investit beaucoup afin que les travaux en faveur de l'adoption d'une nouvelle constitution de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) progressent et que le mandat imparti en 2011 au conseil de la FEPS par l'assemblée des délégués puisse être réalisé dans un futur proche.

Notre Eglise est bilingue et elle exerce une fonction de passerelle entre les Eglises cantonales protestantes de Suisse alémanique et de Suisse romande. En tant qu'Eglise bilingue, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont particulièrement engagées au sein de la Conférence des Eglises réformées de Suisse romande (CER).

## **8. Nous intensifions la collaboration intersectorielle**

Après l'adoption à une large majorité par le synode d'hiver 2009 à l'issue d'un débat nourri, du projet d'un transfert dans une «Maison de l'Eglise» à l'Altenbergstrasse 66, l'ensemble des services généraux ont pu y emménager peu avant Noël 2012 au terme d'une longue phase de planification, de préparation et de reconstruction. Le souhait exprimé depuis longtemps de réunir sous un même toit l'ensemble des secteurs dispersés auparavant en différents emplacements, a pu ainsi être exaucé.

Le bilan s'avère conforme aux attentes. La collaboration entre les secteurs s'en trouve facilitée et la cohésion renforcée.



## 9. Nous veillons à une gestion équilibrée de nos ressources financières

Le règlement ecclésiastique relève que la sauvegarde de la Création constitue l'une des tâches fondamentales de l'Eglise. Celle-ci se fonde sur la mission confiée à l'être humain de «garder et cultiver» le jardin d'Eden (Gn 2,15). L'utilisation de l'énergie est certainement le domaine qui porte le plus atteinte l'environnement aujourd'hui. L'énergie que nous consommons devrait le plus possible provenir de sources renouvelables.

La catastrophe nucléaire de Fukushima au printemps 2011 a clairement montré que l'énergie nucléaire ne pouvait être une solution durable pour couvrir nos besoins en énergie. En décembre 2011, le synode de l'Eglise a par conséquent adopté une résolution demandant instamment aux autorités compétentes d'arrêter le plus rapidement possible le réacteur de Mühleberg. Puis, en mars 2012, le conseil synodal a adopté sa position sur la société à 2000 Watts.

Sur proposition du conseil synodal, le synode d'hiver 2012 s'est prononcé en faveur de la création d'un fonds de promotion de l'énergie solaire sur les bâtiments ecclésiaux en considérant que l'Eglise ne pouvait être crédible que si elle contribuait elle-même à la transition énergétique. Dans les années 2013, 2014 et 2015, ce sont près de 300 000 francs qui ont été ainsi débloqués pour financer la construction d'installations solaires sur les bâtiments ecclésiaux situés sur le territoire de l'Union synodale, à raison d'un quart du coût total d'investissement. Cet argent a permis aux paroisses de réaliser 6 grandes installations solaires et 24 de taille moyenne.

Avec la signature de la Déclaration de l'eau en 2005, les Eglises réformées en Suisse se sont engagées à protéger l'eau comme fondement de la vie et bien public. Sur cette base, le débat sur la mise en œuvre de ce droit humain s'est approfondi. Pour l'experte canadienne dans les questions de l'eau, Maude Barlow, la Suisse, avec sa gestion équitable de l'eau par des organismes publics, est certainement un modèle à suivre dans d'autres régions du monde. En 2013, le secteur CETN-Migration a lancé le projet des «Communautés bleues». Les villes, communes, universités et autres institutions qui se déclarent «communauté bleue» s'engagent à suivre les principes suivants : elles reconnaissent l'eau comme un droit humain et un bien public. Elles veillent à une utilisation durable de l'eau et s'engagent à maintenir l'utilisation et l'approvisionnement en eau comme un bien public. Les collectivités aspirant à devenir une communauté bleue s'engagent à un échange de savoirs et d'expériences sur le long terme avec les partenaires dans d'autres pays. Ainsi, la collaboration internationale entre partenaires publics du secteur de l'eau est renforcée. En septembre 2013, la ville de Berne, l'Université de Berne et la paroisse Saint-Jean à Berne ont obtenu le label de «communauté bleue».

Si le conseil synodal et les services généraux sont attentifs à l'utilisation des sources d'énergie et des biens appartenant à la collectivité, ils le sont aussi avec l'utilisation des moyens financiers que lui alloue le synode. Ces quatre dernières années, le conseil synodal a veillé avec conséquence à ce que les tâches et les ressources soient équilibrées. Et, malgré des projets extraordinaires, comme la filière accélérée en études de théologie pour universitaires intéressés par le ministère pastoral ou encore le dossier « Eglise-Etat», le capital propre a été maintenu à un montant équivalent à un tiers du total de bilan.

Berne, mars 2016

Le Conseil synodal